

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'ÉnergieDIRECTION RÉGIONALE
RHÔNE-ALPES

TÉMOIGNAGE

Hélène PoimbœufChef de projet environnement
Grenoble-Alpes-Métropole

La démarche Cit'ergie® nous a obligés à travailler la sobriété énergétique de façon globale et sous tous ses aspects car aucun domaine ne peut être négligé sous prétexte que la collectivité y est à l'origine peu engagée ou peu performante.

Nicolas DaujanResponsable du pôle développement durable
Bourg-lès-Valence

Nous organisons une formation de sensibilisation à la prise en compte des économies d'énergie pour le personnel d'entretien et de gardiennage des bâtiments communaux. Cette action apparaît comme une solution efficace pour améliorer nos résultats dans la gestion énergétique du patrimoine bâti communal.

Nicolas Podeur

Responsable du service «Énergies» Montmélian

En complément de Cit'ergie®, nous collaborons à Rêve d'avenir Énergie Climat, initiative franco-suisse qui implique, pour ses participants, l'ensemble de leur territoire : la collectivité, qui est le champ d'action de Cit'ergie®, mais aussi les habitants, les entreprises...

POUR EN SAVOIR PLUS

+ www.citergie.ademe.fr/collectivites
www.ademe.fr
www.european-energy-award.org
www.managenenergy.net

À consulter ou à télécharger sur
www.citergie.ademe.fr/documents-daccompagnement

+ **Plaquette Cit'ergie®**
Catalogue des 79 actions
du label Cit'ergie®

À consulter ou à télécharger
sur www.citergie.ademe.fr/
(puis taper « films » dans « Entrez vos mots-clés »)

+ **Films Cit'ergie®**

CIT'ERGIE® : ORCHESTRER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Exemples dans trois collectivités territoriales rhônalpines



La Métro



Bourg-lès-Valence



Montmélian

Sobriété énergétique des bâtiments publics, formation des personnels, mobilité : 3 domaines sous la loupe du label Cit'ergie®

La démarche Cit'ergie® permet aux collectivités qui s'y engagent de faire un état des lieux énergétique et de mettre en place une organisation du travail entre les services répondant aux défis des économies d'énergies et du changement climatique. Grenoble Alpes Métropole, Bourg-lès-Valence et Montmélian : ces trois collectivités ont obtenu une reconnaissance dans le dispositif Cit'ergie® et s'inscrivent durablement dans cette voie.

UN OUTIL POUR LES COLLECTIVITÉS

Cit'ergie® est un label destiné aux communes et intercommunalités* qui souhaitent contribuer activement à mettre en place une politique énergétique durable en cohérence avec des objectifs climatiques. Fondé sur un état des lieux dans 6 domaines liés à l'énergie et au climat, le label récompense la bonne conduite sur 4 ans de la politique énergétique et/ou climatique de la collectivité. Un conseiller Cit'ergie® accrédité accompagne les collectivités dans l'organisation de la démarche et les prises de décision. Il existe trois niveaux de labellisation selon le degré de réalisation du potentiel : Cap Cit'ergie, Cit'ergie, European energy award. Le dispositif bénéficie d'un audit externe pour l'obtention des labellisations des deux derniers niveaux.

Pour les collectivités engagées dans une démarche énergie-climat, le processus de labellisation Cit'ergie® constitue un atout.

MONTMÉLIAN (73)

Cette commune de 4 000 habitants était, en décembre 2007, une des 4 premières collectivités françaises à recevoir le label Cit'ergie®. Il a été renouvelé fin 2011.

— Un label exigeant

Montmélian a fait partie, avec la Métro, des 16 collectivités françaises lancées dans l'adaptation du EEA® au contexte national. Ceci lui a permis de diversifier ses actions en matière d'énergie, auparavant focalisées sur le solaire. Elle pense maintenant la sobriété énergétique dans l'organisation de tous ses services et pour toutes les actions d'aménagement du territoire du ressort de la commune. Le volume de travail pour y parvenir est important mais les résultats sont au rendez-vous.

— Un outil global

Pour mener ce travail global, il a fallu la mobilisation de l'ensemble des services et une collaboration transversale qui n'existait pas auparavant, dynamique relancée par les visites annuelles de la conseillère Cit'ergie®. Les élus porteurs de la démarche s'y impliquent beaucoup. Au fait du programme des actions à mener, ils stimulent les services pour en connaître l'état d'avancement. Cit'ergie® est un outil de travail interne qui ne fait pas l'objet d'une communication spécifique en direction

* uniquement les communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines.

HISTORIQUES

LA MÉTRO

- + 2005 Plan Climat territorial
- + décembre 2007 Obtention du label Cit'ergie®
- + automne 2012 Audit pour le renouvellement du label Cit'ergie®

BOURG-LÈS-VALENCE

- + 2009-2010 Réalisation d'un Bilan Carbone®
- + juin 2012 Obtention de la reconnaissance Cap Cit'ergie®

MONTMÉLIAN

- + 1982 Engagement de la commune dans l'utilisation de l'énergie solaire
- + 2004 Membre d'Energy Cities
- + décembre 2007 Obtention du label Cit'ergie®
- + avril 2010 Participation au lancement du projet franco-suisse Rêve d'Avenir énergie-climat
- + décembre 2011 Renouvellement du label Cit'ergie®

+ Ces collectivités ont bénéficié d'un soutien financier de l'ADEME

Entrée dans le processus : 50 % des prestations (HT) du conseiller (plafond 75 000 €).
Renouvellement : 30 % des prestations (HT) du conseiller (plafond 20 000 €).
L'auditeur est financé par l'ADEME dans les deux cas à 100 %

CONTACTS

+ La Métro
Hélène Poimboeuf
helene.poimboeuf@lametro.fr

+ Bourg-lès-Valence
Nicolas Daujan
Nicolas.Daujan@bourg-les-valence.fr

+ Montmélian
Nicolas Padeur
energie@montmelian.com

+ ADEME
Yannick Papaix
yannick.papaix@ademe.fr

ADEME
Direction régionale Rhône-Alpes
10 rue des Emeraudes – 69006 LYON
+ Tél 04 72 83 46 00
+ Fax 04 72 83 46 26
+ E-mail ademe.rhone-alpes@ademe.fr
+ http://rhone-alpes.ademe.fr/

des habitants. Il semble plus pertinent de les informer des réalisations précises et concrètes issues du programme d'actions Cit'ergie®.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE (38)

Avec 400 000 habitants, 28 communes et un territoire de 31 000 ha, la Métro fait partie des grandes intercommunalités françaises. En décembre 2007, elle a été la première intercommunalité européenne labellisée Cit'ergie®.

— Une politique énergétique tous azimuts

Le label Cit'ergie® a offert à la Métro les outils et la méthode pour mettre en œuvre une politique énergétique territoriale durable et emprunter la trajectoire vers les objectifs fixés par son Plan Climat.

Les exigences du dispositif ont conduit la Métro à travailler sur chaque domaine couvert par le label (patrimoine bâti, mobilité, développement territorial, approvisionnement en eau et en énergie, assainissement, communication interne et externe). Elle a identifié ses points forts, évalué ses points faibles et les marges d'amélioration sur lesquelles elle devait s'investir, sans négliger aucun aspect.

Pour y parvenir, il a été indispensable d'impliquer et de motiver tous les services concernés et de les amener à collaborer efficacement.

— Un bilan positif à perpétuer

Cit'ergie® permet de structurer une démarche interne transversale, avec une méthode bien au point, et qui vit dans la durée. Le plan d'action que s'est fixée la collectivité est contrôlé par un audit tous les 4 ans.

Une dynamique de coopération et d'émulation s'installe entre les services de la communauté d'agglomération : cette mobilisation demande à être encouragée et maintenue sur la durée. La collectivité est amenée à s'évaluer sur le long terme jusque dans les domaines où elle n'a pas encore engagé la démarche.

BOURG-LÈS-VALENCE (26)

Cette commune de 19 000 habitants est limitrophe de Valence. Elle fait partie de la communauté d'agglomération Valence Agglo Sud Rhône Alpes.

Elle a reçu la reconnaissance Cap Cit'ergie® en 2012 et attend la labellisation pour 2016.

— Les éléments d'un choix

Plusieurs facteurs ont joué dans l'adhésion de la commune à la démarche Cit'ergie® :

- l'implication d'un groupe d'élus motivés par le développement durable,
- le besoin d'intégrer une démarche structurante adaptée aux collectivités,
- l'adaptation de la démarche aux besoins de la collectivité et sa méthodologie bien rodée.

— Une démarche à son début

Les aspects positifs de l'engagement récent de Bourg-lès-Valence, apparaissent déjà :

- la motivation des services et de certains élus,
- la transparence de la méthode
- l'intégration rapide de la sobriété énergétique dans l'organisation des services et dans les conventions avec les associations, les fournisseurs, etc.
- la participation des personnels, d'élus, de professionnels, du public aux actions de formation et d'information sur le sujet.

Deux points de vigilance pour la démarche sont mis en avant :

- renseigner les tableaux d'indicateurs de suivi demande d'y consacrer le temps nécessaire ;
- la communication entre collectivités Cit'ergie® via la plateforme d'échanges mise à disposition par l'ADEME peut encore être améliorée.



Bourg-lès-Valence : en cohérence avec la démarche Cit'ergie®, l'opération Parking Day, en aménageant un jardin éphémère sur des places de stationnement, interroge sur la place de la voiture en ville

LES APPORTS DE CIT'ERGIE®

La démarche Cit'ergie® a permis à ces collectivités :

- de prendre conscience de leurs capacités à agir sur une part importante des consommations d'énergie de leur patrimoine et de leurs domaines de compétence,
 - d'identifier leurs forces et leurs faiblesses en matière de politique énergétique,
 - de faire communiquer et travailler ensemble des services se connaissant parfois très mal,
 - de construire dans la durée des plans d'actions portés par l'ensemble de la collectivité,
 - de faire un point régulier sur le chemin parcouru, l'efficacité des politiques engagées et ce qu'il reste à faire,
 - de persister dans leur effort, pour passer de Cap Cit'ergie® à Cit'ergie®, et de Cit'ergie® à EEA® Gold.
- L'existence d'un service transversal encadrant la démarche Cit'ergie® est un facteur déterminant pour la mener à bien.

Des collectivités s'engagent dans la démarche Cit'ergie® en 2013 : il s'agit des territoires chambériens (avec les collectivités de Chambéry Métropole et de Chambéry) et lyonnais (avec les collectivités du Grand Lyon, de Lyon, de Vénissieux et de Rilleux-la-Pape).